5. Montant des indemnités de chômage
5.8 Conversion du salaire mensuel déterminant en gain horaire

Données de notre exemple :

40 h./semaine, salaire mensuel contractuel de Fr. 5’000 + 13e salaire.

Heures annuelles	261 jours x 8h	= 2'088 h.
- 6 jours fériés	6 jours x 8h.	= 48 h.
- 4 sem. vacances	20 jours x 8h	= 160 h.
Heures annuelles à effectuer		= 1880 h.
Heures mensuelles moyennes à effectuer	(1’880 : 12 mois)	= 156.7 h.
Salaire mensuel contractuel		CHF 5'000.00
+ 13ème salaire	(8,33% de 5’000)	CHF 416.50
Gain mensuel déterminant		CHF 5416.50 *
Gain horaire à prendre en considération :	(5’416,50 : 156,7 h.)	**CHF 34.57**

* Ne peut pas dépasser le gain assuré maximum de Fr. 10’500 (pour actualisation voir section 20).

Dernière modification: 01.04.2011